



Compte-rendu du CTSA du 12 mars 2020



La FSU évoque plusieurs signalements dans le registre santé sécurité au travail dématérialisé faits par un personnel de la DEC, et qui n'ont eu aucune réponse.

Mr Seyer répond que la situation est suivie, par lui-même et Mme Didot-Martin.

Le PV du CTSA du 20 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

I) Information sur le regroupement des services et questions liées au nouveau rectorat (et DSDEN54) :

Les travaux ont pris un peu de retard à cause des intempéries et les bâtiments devraient être terminés et livrés en avril 2021. Une visite du site a eu lieu le 5 mars mais les bureaux témoins n'étaient pas encore prêts. Une prochaine visite pourra être programmée quand ces bureaux seront terminés. Des terrassements sont actuellement réalisés devant le bâtiment pour construire le pavillon d'entrée. Au niveau de troisième étage, la pose du bardage extérieur est en cours. Celui des fenêtres aussi.

Le nombre de bureaux à plus de 4 personnes sera limité : le bureau des sujets et le bureau des bourses du fait de l'organisation du travail, et également certains bureaux de la DSI. Le SNPTES affirme que les bureaux à plus de 4 personnes entraînent un dérangement important. D'après la direction, un acousticien a étudié le problème, et en utilisant des matériaux absorbant les bruits, la gêne devrait être limitée.

Il sera possible d'installer les cablages nécessaires à la pose des bornes de la badgeuse.

Après le déménagement, le nouveau rectorat hébergera les personnels de Jeunesse et Sports, le nombre d'agents (probablement entre 10 et 20), n'est pas encore déterminé.

Dans la Meuse, ces personnels seront hébergés à la préfecture jusqu'en 2023.

Dans les Vosges, la DSDEN88 a la place des locaux à accueillir, par contre, il y aura des besoins en matériel et mobilier (ordinateurs, bureaux, armoires...) et certainement des aménagements des locaux seront nécessaires.

En Moselle, 16 personnels Jeunesse et Sports seront à terme rattachés à la DSDEN57, les locaux où il serait possible de les accueillir sont à l'étude.

Quatre locaux syndicaux sont prévus, et ils seront attribués aux organisations syndicales représentatives en CTA, donc sauf changement important lors des prochaines élections professionnelles : la FSU, l'UNSA, FO et la CFDT.

Deux réunions de la commission vie de site ont eu lieu : une sur l'enquête mobilité réalisée auprès des personnels du rectorat, de la DSDEN54 (et également CANOPE et l'ONISEP). Beaucoup de personnels comptent venir en voiture, peu ont envie de recourir au covoiturage ou aux transports en commun. Des problèmes de parking se poseront forcément, étant donné

qu'il y aura 220 places et que nous serons environ 800 sur le site à terme. Lors de la deuxième réunion de la commission vie de site, diverses solutions pour le stationnement et la mobilité domicile-rectorat ont été évoquées : telle la mise en place de navettes parking-relais rectorat, une aide financière pour payer un abonnement de parking ou des tarifs préférentiels dans certains parkings, notamment Kennedy, et éventuellement une station velib proche du site. Le SNPTES demande quand une commission vie de site pour traiter de l'attribution des places de parking se tiendra. L'administration répond que ce ne sera pas dans l'immédiat, c'est trop tôt, mais elle propose d'aller voir les services de la mairie après les résultats des élections municipales pour étudier les possibilités de navettes bus, station velib...

2) Information sur les dates de fermeture des services académiques à l'été 2020 :

Le rectorat, les DSDEN54 et 57 fermeront sur 24 juillet au soir au 17 août matin. Les DSDEN55 et 88 du fait de leurs effectifs plus faibles auront une période de fermeture plus longue.

3) Préparation de la rentrée dans les services académiques :

Sur le budget opérationnel de programme 214 (soutien : services académiques), un retrait de 3 emplois est acté. Dans le cadre du schéma cible d'une DOS académique, 3 emplois sont supprimés à la DOS de la DSDEN54.

Dans le cadre du schéma cible pour la création d'une plate-forme académique AESH, 3 postes sont supprimés à la DSDEN54 et un créé à la DSDEN57 ce qui fait en tout un retrait de deux emplois.

Cinq emplois sont supprimés en tout alors qu'il fallait rendre 3 emplois. Le solde de deux emplois ainsi obtenu permettra dans un premier temps de conforter des moyens provisoires, là où ils seront nécessaires dans les services académiques quand il y aura surcharge de travail. L'UNSA fait remarquer que la plate-forme AESH aura bien du mal à fonctionner avec ces suppressions de postes, et demande si les moyens provisoires ne pourraient pas lui être affectée. L'administration répond que chaque situation de surcharge de travail sera étudiée, que les AESH sont gérés de la même façon dans le 54 et dans le 57 et que les contrats de 3 ans à présent au lieu de contrats annuels ont diminué la masse de travail. L'administration fait remarquer que les besoins en moyens provisoires peuvent aussi exister ailleurs.

L'UNSA répond que Pole Emploi incitant les chômeurs en fin de droit à prendre des postes d'AESH, la population est relativement âgée avec des arrêts de travail assez fréquents et des remplacements nécessaires.

Le mouvement, comme l'année dernière sera commun au rectorat et à la DSDEN54.

3) Fonctionnement des application métiers de de la messagerie académique :

Quand il y a des pics d'activité, les serveurs peuvent saturer malgré la supervision et les astreintes de certains personnels. Il y a aussi eu des incidents techniques. Plusieurs problèmes étaient dus au système informatique de la région Grand-Est, il y a aussi eu une coupure électrique dans le bâtiment où est installé le serveur de l'académie le 1er mai. Enfin, l'éditeur de PARTAGE n'a pas bien respecté le cahier des charges d'où un certain nombre de dysfonctionnements (par exemple la difficulté à se connecter à PARTAGE à certains moments), qui devraient être améliorés, la DSIN ayant recontacté la société en charge du développement de PARTAGE. Le chef de la DSIN a dit clairement que le travail n'avait pas été vraiment bien fait. L'UNSA fait remarquer que la sous-traitance peut présenter des gros inconvénients.

La salle des machines va déménager à Auzeville (au sud de Toulouse) dans un vaste data-center interministériel qui héberge déjà PARCOURSUP. Ce déménagement se fera dans quelques mois et devrait améliorer les problèmes existant ces derniers temps.

4) Validation de la charte des administrateurs informatiques :

Cette charte permet de formaliser les responsabilités des administrateurs informatiques et de mettre par écrit les bonnes pratiques et les recommandations déjà appliquées par ces personnels. Le but est aussi d'harmoniser les pratiques professionnelles entre les trois académies du Grand-Est et d'avoir une charte commune. La signature individuelle de la charte n'est pas obligatoirement légalement donc après débat il est décidé de s'en dispenser. Le chef de la DSIN propose qu'une conférence soit faite, comme ceci a déjà été fait à Strasbourg pour présenter la charte à tous les administrateurs informatiques. Le coût serait d'environ 1000 euros donc cela semble possible. Après la présentation de cette charte aux administrateurs, elle pourra être diffusée aux usagers.

5) Questions diverses :

a) Questions SNPTES

1) LE SNPTES souhaiterait un état des lieux sur les volumes horaires écrêtés et sur les journées de congés perdues par service, dans la badgeuse sur l'année scolaire 2018-2019. Des agents nous ont interpellés sur le fait que lorsqu'ils sont en télétravail ils perdent la pause de 20 minutes qui est accolée à la pause méridienne. Ils perdent les 20 minutes qui sont décrétementées sur la badgeuse les jours où ils sont en télétravail. Quelle base légale utilise l'administration pour procéder à cette différenciation?

L'administration refuse de faire un état des lieux sur la badgeuse, étant donné que la gestion du temps de travail et de la badgeuse est du ressort de chaque chef de division. Elle veut bien examiner des cas individuels qui se plaindraient de cette situation, mais le SNPTES ne donne pas d'exemple concret.

Pour les 20 minutes qui ne sont pas comptées en télétravail, le chef de la DSIN vient d'une autre académie où cette pratique n'existait pas, les 20 minutes seront rajoutées.

2) Pensez-vous réunir les trois CTSA de Nancy, Reims et Strasbourg?

Il est légalement impossible de réunir les 3 CTSA, par contre le prochain groupe de travail qui traitera de la mise en place des services interacadémiques comprendra des représentants des 3 CTSA.

b) Questions UNSA

1) La programmation de l'isolation de la toiture de la DSDEN57 a-t-elle été acceptée ? Si oui, pour quand est-elle programmée ?

Il n'est pas possible financièrement de faire cette isolation cette année.

2) Dans quels cas est envisagé le changement de groupe de RIFSEEP ? Que se passe-t-il quand un(e) collègue assure l'intérim d'un autre poste que le sien soit en assurant le travail d'une catégorie A alors qu'elle est B soit en cumulant autant que faire se peut, son propre poste avec celui de l'autre collègue.

Les situations sont appréciées au cas par cas et en fonction de la durée du remplacement l'IFSE de l'agent peut être majorée par le versement d'un complément indemnitaire.

3) Quelle est la définition des postes « secrétariat particulier » de cabinet ?

Il est question de secrétariat particulier de cabinet uniquement pour le cabinet du Recteur. Les sujets sont plus sensibles, les contraintes plus importantes que sur un autre poste ce qui justifie la différence de catégorie de l'IFSE

c) Questions FSU

1) Comment la badgeuse va-t-elle fonctionner avec le passage progressif à Windows 10? En effet, elle ne fonctionne que sous Internet Explorer et le passage à Windows 10 va peu à peu éliminer ce logiciel, et surtout, il ne sera plus mis à jour ce qui peut entraîner des failles de sécurité. Donc jusqu'au déménagement prévu au printemps ou l'été 2021 quelles sont les solutions envisagées?

La badgeuse peut fonctionner jusqu'en 2023 avec Internet Explorer. Ensuite, si elle est conservée, il faudra une rallonge budgétaire auprès de la société qui la gère pour qu'elle puisse fonctionner avec un autre logiciel.

2) Quelles sont les mesures de prévention et protection prévues dans les services académiques si nous passons en stade 3 pour le coronavirus sur un plan national ?

Si l'épidémie prenait beaucoup d'ampleur, il y aurait mise en place du plan de continuité de l'activité. Le rectorat fonctionnerait en effectifs très réduits, la plupart des personnels étant amenés à rester chez eux, éventuellement en télétravail.